

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement
et de Formation Professionnelle Agricoles du Velay

Délibération N°

2024

n° 2

25

CATÉGORIE DE L'ACTE : DÉCISION

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR LYCÉE

Vu le Livre VIII du Code Rural et de la Pêche Maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la consultation du conseil des délégués du 22 mai 2024,
Vu l'avis favorable du conseil intérieur du 28 mai 2024,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **21 juin** réuni en séance ordinaire le **2 juillet 2024**, sous la présidence de **Élisabeth OUIILLON-PELLISSIER**, présidente,

Début de séance

CA installé : 29

Quorum : 15

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve les modifications proposées au règlement intérieur du lycée (modifications en bleu) à compter du 1^{er} septembre 2024, incluant notamment les évolutions réglementaires en matière de discipline.

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Pièce jointe : règlement intérieur

La Présidente du Conseil d'Administration,

Élisabeth OUIILLON-PELLISSIER